



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E111463

VALABLE JUSQU'AU 15/07/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/09/2009

Forme juridique : SARLU

Capital : 22 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2006B01072

Siret : 491 103 735 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 00 40681-

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144634270

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144634270

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : B S

LA COSSINADE
BEL AIR
35310 BREAL SOUS MONTFORT

Téléphone : 02 99 85 44 44

Portable :

Site Internet : <http://www.bs-plombelec.fr>

E-mail : accueilbs@bs-plombelec.fr

Responsabilité légale :

BOISRAME SÉBASTIEN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/07/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.